



# Offre de formation

LA MAITRISE DU NOUVEAU CODE DU  
TRAVAIL EN MATIÈRE DE GESTION  
DES RESSOURCES HUMAINES.

## Opportunité du séminaire

Ce séminaire donne l'opportunité aux décideurs, responsables des ressources humaines et aux travailleurs, de participer de manière plus efficiente au développement de leur entreprise par la maîtrise chacun en ce qui le concerne de ses droits et obligations.

## Objectifs

- Développer la qualité des relations entre employeur et travailleur ;
- Permettre aux partenaires sociaux de s'approprier cette nouvelle loi qui actualise le dispositif règlementaire du travail en Côte d'Ivoire.
- Élargir et promouvoir ces relations par rapport aux dispositions nouvelles applicables aux apprentis et à toute autre catégorie de personne liée à l'entreprise en vue d'acquérir une qualification ou une expérience

## Profil

- Dirigeants, Directeurs, chefs d'entreprise ;
- Managers
- Travailleurs, syndicalistes, délégués du personnel.

## Informations

Durée : 3 jours  
Date : 22, 23 et 24 Novembre 2017  
Lieu : Abidjan

## Le programme détaillé

### MODULE I

DISPOSITIONS RELATIVES À L'ENTRÉE DU TRAVAILLEUR DANS L'ENTREPRISE PAR RAPPORT AUX INNOVATIONS DU NOUVEAU CODE DU TRAVAIL

1. Les personnes soumises au nouveau code du travail
2. Qualification Professionnelle et embauche du salarié
3. Conclusion du contrat de travail

### MODULE II

LA MAÎTRISE DES RÈGLES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT ET À LA VIE DANS L'ENTREPRISE

1. Droits et obligations des parties
2. Les conditions du travail et le salaire
3. La protection des couches vulnérables et la lutte contre les discriminations en milieu professionnel

4. la représentation des salariés au sein de l'entreprise
5. Les conflits de travail et leurs règlements

### MODULE III

LA MAÎTRISE DES RÈGLES QUI GOUVERNENT LA SORTIE DU TRAVAILLEUR DE L'ENTREPRISE

1. Modification et suspension du contrat de travail
2. Les causes de rupture du contrat de travail
3. Les conséquences de la rupture du contrat de travail
4. Les modes de règlement des différends

## Résultats attendus

Le nouveau code du travail de 2015 devrait :

- faciliter, simplifier d'avantage, les relations entre les employeurs et les travailleurs.
- permettre le développement humain et social de l'entreprise à travers le respect des droits et obligations des travailleurs pour concourir au développement d'un secteur privé plus efficient à travers :

- ▶ la maîtrise des règles du nouveau code du travail ;
- ▶ la réduction de l'impact des déficiences des managers dans le règlement des conflits d'intérêts entre employeurs et travailleurs ;
- ▶ le renforcement de la compétitivité et de l'efficacité de l'entreprise ;
- ▶ les clarifications nécessaires sur des concepts clés difficilement accessibles dans la pratique quotidienne.